



Vous souhaitez étaler le paiement de vos factures d'eau ? Grâce au **paiement mensuel**, le montant estimé de votre facture annuelle est divisé en 9 mensualités prélevées à date fixe, selon votre choix : le 5, le 10, le 15 ou le 25 du mois. La 10^{ème} mensualité est ajustée d'après le relevé annuel de votre compteur.

→ Les avantages de ce service

Sans frais : il vous permet d'échelonner vos paiements **gratuitement**.

Simplicité : le prélèvement est **automatique**, plus de risque d'oubli de paiement.

Limpidité : un **échancier**, établi sur la base de votre consommation d'eau de l'année précédente, vous indique précisément les dates et les montants de vos prochains prélèvements.

→ Comment le montant de votre mensualité est-il défini ?

Vous êtes dans votre logement :

- **depuis plus d'un an** : le montant de votre mensualité est calculé à partir de vos consommations des 12 derniers mois.
- **depuis moins d'un an** : le montant de votre mensualité est estimé par rapport au nombre de personnes composant votre foyer ou par rapport au montant que vous payiez dans votre précédent logement.

→ Un engagement non définitif

A tout moment, vous êtes **libre** d'interrompre gratuitement ce mode de paiement ou de demander un réajustement du montant de vos mensualités à la hausse ou à la baisse, si vos habitudes de consommation ont évolué.

Contactez par téléphone votre centre Noréade !